

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2012/350

Construction du Groupe Scolaire et d'une crèche multi-accueil « Berge du Lac ». Eco-quartier Ginko. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20100778 du 20 décembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction du Groupe Scolaire et d'une Crèche multi-accueil au sein de l'éco-quartier Ginko.

Le coût global des travaux est de 12 713 516,05 euros TTC.

En cours de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires afin de répondre d'une part, à la demande des utilisateurs et de la réglementation et, d'autre part, à des aléas techniques rencontrés.

De plus, pendant la phase travaux, la Ville a souhaité recourir à une gestion déléguée pour l'exploitation et la gestion de la crèche multi-accueil.

Cette décision a généré des adaptations techniques et réglementaires pour assurer l'autonomie de l'établissement par rapport aux deux écoles :

- Séparation des réseaux de chauffage, de plomberie, d'électricité; téléphones
- Mise en place de comptages séparés pour ERDF, l'adduction d'eau potable

Dans ces conditions, les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – GROS-OEUVRE - -FONDATIONS – TERRASSEMENTS**Marché n° M110001 - Entreprise MAESTRO S.A.S**

- Majoration de 15 % des descentes de charge sur les pieux de fondation
- Suppression des armatures des pieux non soumis à des efforts horizontaux
- Suppression partielle des remblais drainant
- Augmentation des sections de longrines en béton sous le préau impacté par les charges ramenées par les poteaux de la structure bois
- Mise en place d'une étanchéité des soubassements en pied de façade (suivant observations du Bureau de contrôle)
- Remplacement des réseaux d'évacuations de la cuisine par réseaux PVC haute température
- Fourniture et pose de deux poutres métalliques et suppression d'une poutre en béton
- Travaux complémentaires sur les regards de la cour (remplissage des tampons)
- Modification des consoles et poutres en béton au dessus de la rampe de la salle polyvalente
- Réalisation d'un relevé en béton de séparation entre 2 toitures
- Suppression d'un dallage en béton sous les jeux de la cour
- Création d'un relevé en béton au droit des clôtures de la cour de l'école maternelle
- Reprise de vêtements en pierre pour modification des évacuations des eaux de pluie de façade (demande de la CUB)
- Évolution du système d'interférence de la grue avec celles des autres chantiers
- Modification de la teinte des bétons des parvis RDC, R + 1 et R + 2
- Agrandissement du tableau de la baie de l'escalier RDC de la zone 3

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	3 534 737,36
Montant de l'avenant n° 1	60 289,63
Nouveau montant du marché	3 595 026,99

Lot n° 2 – STRUCTURE BOIS**Marché n° M110002 - Entreprise S.A.S BELLIARD Frères**

- Renfort de l'ossature par des profils métalliques supplémentaires pour l'implantation des jardinières dans la structure de façade périphérique en lieu et place d'une pose en bord de couverture (demande du bureau de contrôle)
- Pré-cadres supplémentaires sur les portes d'entrée du niveau R + 1
- Modification charpente métallique et bois du préau de l'école maternelle pour répondre aux contraintes structurelles
- Modification de la poutre cintrée en bois de la terrasse de l'unité A de la crèche multi-accueil par une poutre métallique support de la treille de façade (contraintes structurelles)
- Modification d'une poutre bois pour éviter un poteau isolé dans une classe du R + 1
- Pose des panneaux acoustiques intérieurs en sous face des planchers avec fixations mécaniques à vis au lieu d'une pose en feuillure (observations du Bureau de contrôle)
- Optimisation des sections de charpente en bois
- Pose des panneaux acoustiques des planchers extérieurs avec fixations mécanique à vis au lieu d'une pose en feuillure (observations du Bureau de contrôle).

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	2 137 740,18
Montant de l'avenant n° 1	217 165,16
Nouveau montant du marché	2 354 905,34

Lot n° 3 – ETANCHEITE – MEMBRANE PHOTOVOLTAÏQUE

Marché n° M110003 - Entreprise BONNET Etanchéité

- Adaptations des descentes d'eaux pluviales pour raccordement à la cuve de récupération
- Fourniture et pose de gouttières de récupération des eaux de pluies du jardin de l'unité A vers la cuve de rétention
- Création de gargouilles d'évacuation des eaux de pluie dans les soubassements (infiltration naturelle)
- Isolation thermique complémentaire de lanterneaux extérieurs
- Réalisation d'une étanchéité liquide sur le plancher du local poussettes du R + 2
- Fourniture et pose de caniveaux supplémentaires au droit des portes des terrasses de la crèche multi accueil (unité B et C) pour réaliser les relevés d'étanchéité

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	398 586,38
Montant de l'avenant n° 1	23 002,67
Nouveau montant du marché	421 589,05

Lot n° 5 – MENUISERIES EXTERIEURES – BARDAGE EN BOIS

Marché n° M110005 - Entreprise SAS L'ATELIER D'AGENCEMENT

- Remplacement du bardage des lanterneaux de la cour R + 1 par des lames de bois formant banc
- Suppression de châssis fenêtre au R + 2 sur le parvis
- Suppression des bavettes aluminium sur les menuiseries extérieures du RDC
- Réalisation d'un ensemble vitré pour le sas au RDC entre les zones 3 et 4
- Fourniture et pose de stores motorisés de la salle plurivalente
- Mise en place de stores supplémentaires motorisés pour la salle de jeux de l'école maternelle
- Fourniture et pose de rideaux occultant en lieu et place de stores à rouleaux
- Modification de 4 châssis pour accès pompiers

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	1 227 681,33
Montant de l'avenant n° 1	20 897,70
Nouveau montant du marché	1 248 579,03

Lot n° 6 – CLOISONS – FAUX PLAFONDS
Marché n° M110006 - Entreprise SARL NAVELIER

- Faux plafonds supplémentaires pour dissimulation des réseaux chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, courants faibles et courants forts
- Remplacement de plafonds suspendus en plaque de bois-ciment par des plafonds métalliques démontables (maintenance)

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	491 629,27
Montant de l'avenant n° 1	16 119,54
Nouveau montant du marché	507 748,81

Lot n° 7 – MENUISERIES INTERIEURES
Marché n° M110007 - Entreprise Sas LEGENDRE & LUREAU

- Création d'une issue de secours supplémentaire pour le restaurant vers la zone RASED
- Fourniture et pose d'oculus vitrés sur les 2 gaines techniques courants faibles au droit des reports d'alarme du système de sécurité incendie
- Suppression des parties hautes de placards des classes du RDC
- Remplacement des tableaux d'affichage par des vitrines d'affichage magnétiques extraplates
- Fourniture et pose d'oculus coupe-feu ½ h sur les portes de recouvrement (observation du Bureau de contrôle)
- Modification de la teinte des patères
- Fourniture et pose d'un bloc porte supplémentaire escalier R+1 de la zone 1
- Agrandissement de 2 placards modulaires au R+2 (création de placard technique)

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	368 829,81
Montant de l'avenant n° 1	2 921,76
Nouveau montant du marché	371 751,57

Lot n° 9 – METALLERIE - SERRURERIE

Marché n° M110009 - Entreprise Sas R2C (Réalisation Chaudronnerie, charpente)

- Fourniture et pose de renforts métalliques au droit de tous les lanterneaux de la cour de l'école élémentaire (supports de dômes et bancs circulaires)
- Suppression d'une porte extérieure du restaurant et d'un ensemble vitré de SAS
- Ajout de deux grilles de ventilation, VMC et deux grilles pour la bibliothèque
- Remplacement des tapis de type coco par des tapis brosse type Goliath et cadre inox (SAS RDC).
- Cadre métallique et renfort pour les bornes de pointage et un tableau d'affichage
- Mise en place de couvertines épaisses pour les clôtures de la cour de l'école maternelle
- Fourniture et pose de bandes podotactiles pour les escaliers extérieurs (sanitaires et parvis)
- Mise en place de garde-corps technique au R + 1
- Profils en tube complémentaires pour le renfort des garde-corps des rampes
- Mise en place de caillebotis métalliques pour les arbres du RDC
- Suppression de pré-cadres en façades
- Asservissement d'une porte de la zone 3 au R + 2
- Supports supplémentaires de jardinières en façade nord

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	1 333 896,98
Montant de l'avenant n° 1	- 4 200,02
Nouveau montant du marché	1 329 696,96

Lot n° 10 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
Marché n° M110010 - Entreprise Sarl GUENNEC et Fils

- Fourniture et pose de linoléum en lieu et place des tapis gratte-pieds dans les SAS
- Remplacement du revêtement de sol en caoutchouc de la crèche par un revêtement linoléum acoustique

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	259 099,45
Montant de l'avenant n° 1	- 5 986,76
Nouveau montant du marché	253 112,69

Lot n° 12 – CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE - SANITAIRES
Marché n° M110012 - Entreprise SOPCZ

- Raccordement des eaux de ruissellement de façades impliquant des modifications de descentes et de collecteurs des eaux de pluie derrière la vêtue en pierre (demande de la CUB)
- Modification des réseaux pour le raccordement des eaux de pluie des terrasses extérieures jusqu'au cuves de rétention en zone 2
- Séparation et adaptation des réseaux de plomberie et de chauffage suite à la décision de délégation de service publique de la crèche (séparation des comptages eau et chauffage)

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	1 229 636,86
Montant de l'avenant n° 1	46 931,53
Nouveau montant du marché	1 276 568,39

Lot n° 13 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS & COURANTS FAIBLES
Marché n° M110013 - Entreprise CENERGIA

- Alimentation électrique des stores d'occultation des salles de jeux et polyvalente
- Suppression d'un optimiseur d'énergie sur tarif jaune
- Modification des équipements d'issues de secours, des portes et du matériel du système de sécurité incendie suite à mise au point avec le Bureau de contrôle, le coordonnateur S.S.I. et le futur exploitant

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	542 908,77
Montant de l'avenant n° 1	- 9509,61
Nouveau montant du marché	533 399,16

Lot n° 15 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Marché n° M110015 - Entreprise EIFFAGE TP Sud-Ouest

- Réalisation d'un revêtement en béton désactivé sur les rampes d'accès de l'entrée du bâtiment
- Remplacement de 2 bassins à ciel ouvert par une structure enterrée avec raccordement sur le réseau d'assainissement et réalisation d'un dallage en remplacement de la surface initiale des bassins
- Création d'un dallage en béton support d'un revêtement en caoutchouc et des jeux de la cour de l'école élémentaire

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	369 532,25
Montant de l'avenant n° 1	48 950,32
Nouveau montant du marché	418 482,57

Lot n° 16 – ESPACES VERTS - PLANTATIONS**Marché n° M110016 - Entreprise NOVAFLORE**

- Suppression de terrassements, des plantations et des paillages, des bancs et des clôtures de type girondine, fourniture et pose de clôtures basses 50 cm type palissade en bois
- Fourniture et pose de jardinière supplémentaires intégrées à la structure de la rampe
- Mise en place d'une clôture métallique grillagée de hauteur 2,00 m pour l'emprise parcellaire (remplacement de la clôture type girondine)
- Remplacement de jeux de la cour de l'école maternelle et des sols amortisseurs associés
- Mise en place d'une clôture métallique grillagée de hauteur 2,00 m pour la cour de l'école maternelle au R+ 1 (remplacement de la clôture type girondine)

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	159 023,16
Montant de l'avenant n° 1	30 212,81
Nouveau montant du marché	189 235,97

Lot n° 17 – CUISINE**Marché n° M110017 - Entreprise CREAT Service**

- Chambre froide négative en remplacement d'une armoire froide positive pour la crèche

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	102 796,20
Montant de l'avenant n° 1	- 956,80
Nouveau montant du marché	101 839,40

Le coût de ces ajustements est estimé à 445 837,93 euros TTC, portant le montant global des marchés à 13 159 353,98 euros TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

D-2012/351**Exploitation des installations techniques des bâtiments communaux. Avenants aux marchés M080121 - M080123 - M080124. Lots 1 à 6. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20080193 du 14 avril 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de d'exploitation des installations techniques des bâtiments communaux pour un montant de 13 698 188,09 euros TTC, répartis en six lots attribués à cinq sociétés :

- Lot N°1 - Education : société SPIE
- Lot N°2 - Sport/Culture : société G-TEC
- Lot N°3 - Bâtiments complexes : société IDEX Energies
- Lot N°4 - Piscines : société ELYO
- Lot N°5 - Administratif/associatif : société G-TEC
- Lot N°6 - Action sociale : société DALKIA

Un premier avenant a été établi par délibération n° D-20090297, portant le montant total du marché à 14 774 585,40 euros TTC, afin de compléter les prestations et d'engager des travaux de mise à niveaux complémentaires dans chacun des 6 lots concernés et d'intégrer dans le périmètre du contrat, des bâtiments exclus de la liste du marché d'origine.

Un deuxième avenant a été établi par délibération n° D-20100384, portant le montant total du marché à 15 014 612,15 euros TTC, suite à l'intégration de nouveaux bâtiments, à l'extension des équipements pris en charge et pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4.

Un troisième avenant a été établi par délibération n° D-2011/393, portant le montant total du marché à 15 167 882,79 euros TTC, principalement pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4 et intégrer les nouveaux bâtiments.

Pour la dernière année du contrat, les prestations supplémentaires de nettoyage des piscines doivent être à nouveau reconduites pour le lot 4.

Les nouveaux bâtiments doivent être intégrés au contrat d'exploitation dont principalement la Maison des Danses et la maison Eco-Citoyenne.

Ces ajustements nécessitent de passer les avenants aux marchés suivants :

Lot 1 – EducationMarché M 080121 - Entreprise SPIE

	Montant en euros TTC	Années
Conduite et entretien Poste P2 Nouveau bâtiment : Maison Eco citoyenne	9 502,22	5
TOTAL	9 502,22	

	Montant en euros TTC
Montant de base	3 965 574,80
Montant Avenant n° 1	290 763,38
Montant Avenant n° 2	PFI engagement de consommation
Montant Avenant n° 3	9 502,22
Nouveau montant du marché	4 265 840,40

Lot 3 – Bâtiments complexes
 Marché M 080123 - Entreprise IDEX Energie

	Montant en euros	Années
Conduite et entretien Poste P2 Nouveau bâtiment : Maison des Danses, jardin public, Vilaris	7 116,20	5
GER_Poste P3 jardin public, Vilaris	5 866,38	
TOTAL	12 982,58	

	Montant en euros TTC
Montant de base	2 655 889,26
Montant Avenant n° 1	292 054,04
Montant Avenant n° 2	6 009,90
Montant Avenant n° 3	56 499,04
Montant Avenant n° 4	12 982,58
Nouveau montant du marché	3 023 434,82

Lot 4 – Piscines
 Marché M 0080124 - Entreprise ELYO

	Montant en euros TTC	Années
Nettoyage Poste P2 Réajustement du périmètre : Prise en charge des zones « pieds nus » et Solarium	116 250.20	5
TOTAL TTC	116 250.20	

	Montant en euros TTC
Montant de base	4 890 974,43
Montant Avenant n° 1	257 597 ,27
Montant Avenant n° 2	155 921,49
Montant Avenant n° 3	121 624,40
Montant Avenant n° 4	116 250,20
Nouveau montant du marché	5 542 367,79

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/352**Maintenance des installations hydrauliques de la Ville de Bordeaux. Avenant au marché M110130. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D20110112 du 28 février 2011, un marché de maintenance préventive et curative (sans minimum et maximum) de certaines installations hydrauliques situées dans les différents bâtiments de la Ville a été confié à la société VEOLIA EAU pour un montant annuel de 31 753,80 euros TTC (concernant la maintenance préventive).

Le présent avenant a pour objectif d'assurer la maintenance préventive et curative de nouveaux matériels non encore référencés sur le marché principal.

Le coût complémentaire pour réaliser la maintenance préventive de ces nouveaux équipements s'élève à 2 685,02 euros TTC.

Le coût total du marché prenant en compte le montant de cette nouvelle prestation sera porté à 34 438,82 euros TTC.

Cet avenant sera ajouté pour les périodes de reconduction éventuelles.

MAINTENANCE PREVENTIVE :

	Montant en euros TTC
Montant marché initial :	31 753,80 euros
Montant avenant n°1 :	2 685,02 euros
Nouveau montant	34 438,82 euros TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 412, 823, article 6156.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2012/353

Location de véhicules frigorifiques. 12 000 km/an. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la location de véhicules frigorifiques, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Parc Auto de la Ville de Bordeaux.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société PETIT FORESTIER.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum, ni montant maximum sera conclu pour une durée de 60 mois à compter de sa notification.

A titre indicatif, la dépense pour la location de 9 véhicules frigorifiques sur 60 mois est de 360 000 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6135.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/354

Service des traiteurs. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Cabinet du Maire, afin de retenir les traiteurs qui seront sollicités pour la préparation de cocktails, buffet ou repas organisés par les services municipaux lors de manifestations diverses.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : Cocktails

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 35 000 € HT.

Société MONBLANC

Lot n°2 : Produits de Boulangerie et Pâtisserie

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 35 000 € HT.

Société MONBLANC

Lot n°3 : Buffets chauds

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 28 000 € HT.

Société DULOU TRAITEUR

Lot n°4 : Buffets froids

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 41 000 € HT.

Société SAVEUR D'EVENTS

Lot n°5 : Cocktails gastronomiques

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 52 000 € HT.

Société MONBLANC

Lot n°6 : Plateaux repas

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 15 000 € HT.

Société SAVEUR D'EVENEMENTS

Lot n°7 : Repas cuisine fine

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 17 000 € HT.

Société LACOSTE

Lot n°8 : Repas cuisine Gastronomique

A titre indicatif, l'estimation annuelle de la dépense est de 10 000 € HT.

Société DULOU TRAITEUR

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter de leur notification reconductible tacitement une fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 322, 020, article 6257.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2012/355

**Aménagement de locaux existants pour la création d'un magasin mutualisé municipal sur le site de Schinazi.
Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Aménagement de locaux existants pour la création d'un magasin mutualisé municipal sur le site de Schinazi, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée : DUGRAVIER + SEMONDES.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 387 000 euros H.T., soit 1 658 852 euros T.T.C.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre des sociétés suivantes ont été classées en premier.

- Lot 1: VRD
Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.
- Lot 2 GROS OEUVRE - DEMOLITION
Société MAESTRO pour un montant de 380 051,57 euros T.T.C.
- Lot 3 CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE
Sarl BONS pour un montant de 461 952,60 euros T.T.C. (base + option)
- Lot 4 COUVERTURE
Société SAREC pour un montant de 60 655,14 euros T.T.C.
- Lot 5 MENUISERIE EXTERIEURE
Société ATEALU pour un montant de 82 524 euros T.T.C.
- Lot 6 PLATRIERIE
Société SMDCM pour un montant de 75 515,98 euros TTC
- Lot 7 MENUISERIE INTERIEURE
Société DUPHIL pour un montant de 93 298,26 euros T.T.C.
- Lot 8 REVETEMENTS DE SOLS - MURS
Société SMDCM pour un montant de 40 664 euros T.T.C.
- Lot 9 PEINTURE - SIGNALÉTIQUE
Société SOPREA pour un montant de 42 715,10 euros TTC
- Lot 10 SERRURERIE - METALLERIE
Sarl ROYNEL pour un montant de 96 016,20 euros T.T.C.
- Lot 11 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE
Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.
- Lot 12 ELECTRICITE CFO CFA
Société CEGELEC pour un montant de 116 918,40 euros T.T.C. (base + option)
- Lot 13 TABLE ELEVATRICE
Société ACTIWORK pour un montant de 8 850,40euros T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation du marché.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/356

Classes de neige - séjours de ski - séjours environnement à la montagne. Année scolaire 2012-2013. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des départs en classe de neige, la Ville de Bordeaux organisera pendant l'année scolaire 2012/2013, un séjour de 12 jours au profit de 3 classes élémentaires, 6 séjours de 5 jours au profit de 19 classes élémentaires.

Les séjours se dérouleront hors vacances scolaires.

La prestation porte sur le transport, l'accueil, l'encadrement, l'animation et les activités des 22 classes.

Ainsi la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Education et de la Famille.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 3 classes élémentaires pendant 12 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 93 enfants et adultes et au minimum de 63 enfants et adultes pour le séjour.

Société VALT 33 pour un montant minimum de 25 000 euros HT

Lot 2 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 14 classes élémentaires pendant 5 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 434 élèves et adultes et au minimum de 294 élèves et adultes.

Société VALT 33 pour un montant minimum de 70 000 euros HT

Lot 3 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 5 classes élémentaires pendant 5 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 155 élèves et adultes et au minimum de 105 élèves et adultes.

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant maximum selon les dispositions prévues à l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

Les séjours se dérouleront du 7 janvier 2013 au 22 mars 2013.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, articles 6188, 6247, 6262.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/357

**Fourniture de granulats, graves, bétons prêts à l'emploi
et produits à base de bitume pour les services municipaux.
Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'approvisionnement en granulats divers pour les services municipaux (voirie, sports, espaces verts), la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- Lot 1 : fourniture de sables
Groupement CARRIERES DE THIVIERS / CALCAIRES ET DIORITES
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 5 000 euros H.T.

- Lot 2 : gravillons alluvionnaires et galets
Société GSM
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 3 000 euros H.T.

- Lot 3 : fourniture de diorite
Groupement CARRIERES DE THIVIERS / CALCAIRES ET DIORITES
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 5 000 euros H.T.

- Lot 4 : fourniture de grave naturelle et de calcaire
Société GSM
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 25 000 euros H.T.

Lot 5 : fourniture de béton prêt à l'emploi
Société UNIBETON
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 4 000 euros H.T.

Lot 6 : fourniture de produits à base de bitume et grave ciment
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 6 000 euros H.T.
Faute de réponse, ce lot a été déclaré infructueux.

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un 1 an reconductibles tacitement 3 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 – 822 - 823, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/358

Elimination des graffitis. Secteur Caudéran. Saint-Augustin. Bastide. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est fixée comme objectif d'éradiquer le phénomène des "graffitis" sur son territoire en éliminant systématiquement les tags et inscriptions de toutes sortes apposés sur les immeubles y compris les armoires de façades encastrées et les mobiliers urbains (jardinières, bancs, corbeilles...).

Afin d'être le plus réactif et efficace possible, le territoire communal a été divisé en secteurs géographiques correspondant à des zones d'intervention traitées :

- soit en régie directe,
- soit par délégation à une entreprise par voie d'appel d'offres.

La répartition s'effectue comme suit :

- le secteur sauvegardé correspondant à l'hyper centre est nettoyé en régie par le service des graffitis de la Direction de la Propreté Urbaine et de la Vie Locale,
- le secteur entre et boulevards est confié à la société H.T.P.,
- les secteurs Caudéran, Saint-Augustin et Bastide font l'objet d'un second marché arrivé à son terme.

La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Propreté et de la Vie Locale pour le renouvellement du marché concernant les secteurs Caudéran, Saint-Augustin et Bastide.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société DECAP' EXPRESS sur la base de son bordereau de prix.

A titre indicatif, la dépense annuelle est de 110 000 euros H.T.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu compter du 20 juillet 2012 pour un an reconductible tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 611.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2012/359

Centre Culturel et Touristique du Vin. Travaux de démolition et de dépollution. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de démolition et de dépollution du site d'implantation du Centre Culturel et Touristique du Vin, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée : ANTEA GROUP

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 694 000 euros H.T.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre de la société GENIER DEFORGE a été classée en premier pour un montant de 377 176,19 euros H.T. (offre variante + options 1, 2 3).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation du marché.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D-2012/360

Fourniture et/ou pose de mobiliers urbains et d'équipements pour les espaces verts et les espaces publics. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture et/ou pose de mobiliers urbains et d'équipements pour les espaces verts et les espaces publics, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement PROVILLE/MOBIPOSE.

A titre indicatif, le montant de la dépense est estimé à 100 000 euros TTC.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification, avec possibilité de le reconduire tacitement 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/361

Acquisition de fourniture pour clôtures grillagées en tous genres. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de fourniture pour clôtures grillagées en tous genres, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre des sociétés suivantes:

Lot 1: Acquisition de fourniture pour clôtures grillagées en tous genres
Société NASS
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 50 000 euros TTC

Lot 2 : Acquisition de fourniture pour clôtures électriques pour les animaux
A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 20 000 euros TTC
Faute de réponse, ce lot a été déclaré infructueux.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification, avec possibilité de le reconduire tacitement 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/362
Gymnase Nelson-Paillou. Mise en conformité de
l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Signature
des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/224 du 30 avril 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 1 et 2. Faute de réponse sur les lots 3, 4, 5, 6 et 7 une nouvelle consultation a été lancée en procédure adaptée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée NECHTAN.

Le coût des travaux est estimé à 265 030 euros T.T.C.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier :

- Lot n° 3 : serrurerie – menuiseries métalliques
Société SORA GARNIER pour un montant de 44 926,52 euros T.T.C. (base + option n° 2).

- Lot n° 4 : menuiserie bois
Faute de réponse, ce lot est déclaré infructueux.

- Lot n° 5 : électricité
Société ADEN ENERGIE pour un montant de 22 859,91 euros T.T.C.

- Lot n° 6 : sanitaire – plomberie – ventilation
Faute de réponse, ce lot a été déclaré infructueux.

- Lot n° 7 : second-œuvre : plâtrerie peinture – revêtement sols
Faute de réponse, ce lot a été déclaré infructueux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/363

Fourniture de sable destiné à l'entretien des terrains de sport de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de sable destiné à l'entretien des terrains de sport de la Ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SIBELCO.

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à 36 000 euros HT.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification, avec possibilité de le reconduire tacitement 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 412 - 413, article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/364

Réaménagement de l'espace Saint-Michel. Dialogue compétitif relatif au lot n°8 'fourniture et pose du revêtement bois et du mobilier'. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études de maîtrise d'oeuvre confiées, après concours par marché n°M100224 au Groupement OBRAS architectes/ Arcadis /Horizons paysages sont en cours d'achèvement. Dans le cadre de ce projet, les architectes ont proposé la réalisation d'un sol en pavés de bois de bout, qui, après études techniques menées par l' Institut Technologique "Forêt Cellulose Bois Ameublement", est envisageable sur la place autour de la basilique et de la flèche, à l'exclusion de la zone alimentaire du marché.

La déclaration préalable sera déposée prochainement et le DCE vient d'être finalisé. A ce stade, il est envisagé pour la réalisation des travaux de scinder la procédure en deux, avec d'un côté, la mise en oeuvre d'un dialogue compétitif pour la fourniture, la pose des pavés en bois et des mobiliers sur ce revêtement très particulier et de l'autre, un appel offres ouvert pour les autres lots liés aux travaux de réaménagement du site. En effet, la complexité de la mise en oeuvre de ce matériau va demander une mise au point et des moyens techniques particuliers, notamment concernant la question des joints à mettre en oeuvre, soulevée dans le rapport scientifique remis par l'Institut Technologique " Forêt Cellulose Bois Ameublement" sur le sujet.

Les solutions à proposer relèvent du savoir faire d'entreprises de pose en lien avec des fournisseurs de bois et des chimistes pour la question des joints. La conception précise des techniques à mettre en application pour garantir la pérennité et la stabilité de ce revêtement original, dans le respect de la qualité architecturale attendue, va nécessiter la conduite d'études spécifiques d'exécution que seules des équipes pluridisciplinaires constituées dans les trois domaines que sont la fourniture de bois, la pose et les joints permettant de stabiliser de ce type de matériau, peuvent mener.

Conformément à l'Article 36 du Code des Marchés Publics, le recours à la procédure de dialogue compétitif est possible lorsqu'un marché public est considéré comme complexe, c'est-à-dire lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance, les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins. Il apparaît donc judicieux, au vu de la complexité de la mise en oeuvre de ce matériau innovant, d'associer au travers d'une procédure de dialogue compétitif, des entreprises qui pourront apporter leur expertise et leur expérience à la définition de ce volet du projet. Elles seront à même de définir les moyens techniques de mise en oeuvre pour répondre au résultat attendu en matière de qualité architecturale, de coût et de délai.

Dans cette perspective, il est précisé que le nombre de candidats invités au dialogue sera compris entre 3 et 5.

De plus, comme l'autorise l'Article 67 du Code de Marchés Publics, une prime sera versée aux candidats ayant remis une offre initiale. Cette prime sera éventuellement complétée pour les seuls candidats autorisés à remettre une offre finale.

Le montant exact de ces primes sera déterminé par la Ville au regard de la qualité des réponses remises dans la limite de 4 000 euros HT pour l'offre initiale et de 3 500 euros HT complémentaire pour l'offre finale.

En conséquence, nous vous demandons mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de dialogue compétitif conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics.

La dépense résultant des frais de procédure sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824 – article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, comme d'habitude ces délibérations n'ont fait l'objet d'aucune particularité en commission des finances. Je vous propose donc de les regrouper et de les mettre aux voix.

M. LE MAIRE. -

Comme d'habitude je vais demander à ceux de nos collègues qui souhaitent intervenir d'indiquer le numéro de la délibération sur laquelle ils s'expriment pour que le secrétariat puisse s'y retrouver.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Sur la 350. C'est un vote contre car concernant la crèche on aimerait savoir ce qui, des 445.800 euros de coût supplémentaire de travaux, relève de la privatisation, du passage en DSP, puisque les réseaux de chauffage, électricité, plomberie, etc., doivent être séparés de ceux des écoles voisines alors qu'ils étaient ensemble. Il nous semble que là il y a un problème particulier lié à la privatisation de cette crèche.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la 350 ?

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Oui, mais elle n'est pas au même niveau, Monsieur le Maire.

En commission déjà cette délibération a soulevé une perplexité unanime. C'est la malheureuse tradition des appels d'offres d'être dépassés en valeur à peine votés.

On nous a expliqué que le bureau d'études postérieurement au marché avait jugé nécessaire un certain nombre d'adaptations techniques.

Je sais bien, Monsieur le Maire, que le code des marchés publics n'est pas du ressort d'un Conseil Municipal, mais quand même nous pourrions, nous et d'autres bien sûr, faire remonter ce genre de doléance afin que les votes interviennent sur des projets définitifs déjà vérifiés par les bureaux ad hoc au préalable afin que les projets soient votés sur des vraies valeurs et non sur le mode de maisons dont on ferait semblant de s'apercevoir a posteriori qu'il manque les fenêtres et les volets.

Battons-nous donc pour des contrôles a priori et non a posteriori. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Sur la 350, d'après ce qui m'est indiqué, l'avenant en augmentation, puisque la construction est sous maîtrise d'ouvrage publique, n'a rien à voir avec la gestion ultérieure de la crèche en DSP.

On sait, alors faut-il dire malheureusement, ou bien de façon beaucoup plus neutre, que dans ce genre d'opérations il est fréquent que des ajustements liés très souvent aux exigences de dernières minutes de la commission de sécurité, puisqu'elle est souveraine jusqu'au dernier moment, amènent à des dépassements qui restent en l'espèce limités, puisque c'est 3%.

Nous avons aussi à la CUB très souvent des dossiers du même type.

Quant à la gestion de la crèche, une fois de plus je conteste formellement l'expression « privatisation ». Une délégation de service public n'est pas une privatisation puisque le service reste public. D'ailleurs nous aurons bientôt à la CUB à nous prononcer sur de nouvelles délégations de service public qui ne seront pas non plus des privatisations.

Qui vote contre cette délibération 350 ? Les verts et Le groupe communiste.

Qui s'abstient ? Le groupe socialiste.

Ensuite, Mme DIEZ a demandé la parole sur la 355.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la lecture de cette délibération je comprends aujourd'hui la nouvelle affectation de cet équipement, mais on ne peut que regretter son utilité précédente.

Sur ce site à l'époque il y avait une association, et beaucoup d'associations et de particuliers s'y rendaient soit pour des activités de danse, de capoiëra, de sauvetage. Il y avait beaucoup de réunions.

Mais surtout des particuliers pouvaient y louer une salle équipée traiteur pour un prix raisonnable. Toutes les fins de semaines on y fêtait des mariages, communions, baptêmes, anniversaires, départs à la retraite, etc.

Si beaucoup de ces activités ont pu se déplacer à la salle Point du Jour – Pierre Tachou, il n'en reste pas moins que l'utilité populaire de cette ancienne salle accessible aux particuliers n'a pas été reconduite. Sauf, exception étonnante faite pour les amis de mes amis, il ne s'y déroule plus d'événements privés.

M. LE MAIRE. -

Merci. Quel est le vote sur 355 ?

Vote contre ? Non.

Abstentions ? Bien.

Sur les autres délibérations, pas de remarques ?

Mme NOËL

MME NOËL. -

Juste un mot sur la 364 qui concerne le réaménagement de l'espace Saint-Michel pour noter qu'après avoir prévu la réalisation d'une place en pavés de bois, deux à trois ans plus tard nous arrivons au fait que finalement l'utilisation du revêtement bois « est envisageable sur la place autour de la basilique et de la flèche, à l'exclusion de la zone alimentaire du marché. »

Je ne sais pas exactement quelle sera finalement la part consacrée au revêtement bois. En tout état de cause après que cette équipe a été retenue sur cette idée-là le moins qu'on puisse dire est que la mise en œuvre s'avère pour le moins complexe.

Et nous n'avons pas fini puisqu'on scinde encore la procédure de dossier de consultation des entreprises en deux procédures distinctes avec d'un côté encore un dialogue compétitif pour ce qui concerne le bois, et autre chose pour ce qui est plus simple.

Donc l'accouchement de cet aménagement est quand même particulièrement douloureux.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Deux points. 356, nous regrettons la réduction du nombre de classes de neige de 12 jours. Il y aura moins de classes de neige de 12 jours, elles sont réduites à 5, et ce qui devient des classes de ski pur et simple, alors que toute la découverte pédagogique de l'environnement se retrouve énormément réduite. Je sais que ça fait des économies mais c'est quand même pédagogiquement beaucoup moins intéressant.

Et il y a une opposition sur le Centre Culturel et Touristique du Vin.

Pour la 364 j'avais à peu près les mêmes réserves que Mme NOËL, donc je vous en fais grâce. Merci.

M. LE MAIRE. -

Sur la 356 qu'est-ce que vous faites ? Vous votez contre ?

MME VICTOR-RETALI. -

Non, non. C'est un regret. C'est tout.

M. LE MAIRE. -

Juste un regret.

Donc tout ça est approuvé.

MME VICTOR-RETALI. -

Je ne vote contre que sur la 359.

M. LE MAIRE. -

Et sur la 364 ce sont des regrets aussi ?

MME VICTOR-RETALI. -

Exactement. C'est la même position que Mme NOËL.

M. LE MAIRE. -

Moi je me réjouis au contraire de voir que nous sommes très réalistes. C'est vrai que nous avons retenu dans le projet initial une surface de revêtement de bois plus importante. J'ai moi-même beaucoup poussé en ce sens parce ça me paraissait innovant. Mais dans la vie il ne faut pas s'entêter et les objections qui ont été soulevées par nos services techniques, par les services du nettoyage, par les services de la collecte des ordures ménagères, par les services des marchés doivent être prises en considération.

C'est la raison pour laquelle nous avons réduit le périmètre. Et c'est la raison aussi pour laquelle nous souhaitons grâce à un dialogue compétitif négocié de façon très très précise avec l'entreprise de pose, parce que c'est une opération difficile.

Quand on veut absolument n'avoir aucun ennui, c'est simple, il n'y a qu'à mettre de l'asphalte. Là au moins on est sûr que ça ne bouge pas. Quand on essaye d'innover on a des embêtements partout.

Regardez les problèmes que la CUB - j'assume parce que je la présidais à cette époque-là - a eu avec les revêtements de la rue Vital Carles et du cours de l'Intendance où ce n'est pas encore stabilisé parce que la pose a été faite en dépit du bon sens.

On a eu d'autres problèmes aussi. Il y a des pavés de bois à côté de la Cathédrale qui ne tiennent pas très bien.

Si l'exécution par les entreprises était toujours absolument parfaite tout irait bien. C'est la raison pour laquelle nous prenons des précautions toutes particulières sur l'espace Saint-Michel.

Vous votez contre la 364 ? Non.

Pas d'abstention non plus ? Bien.

M. GAUTE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, sur la 364, pour rassurer mes collègues je voulais leur dire qu'effectivement ça ne nous a pas échappé, vu la complexité de la mise en œuvre de ce matériel innovant nous avons lancé une procédure de dialogue dit compétitif qui nous permettra de nous accompagner sur la pérennité et l'opportunité de la nature de ces travaux.